



RETARDATEUR DE PRISE DU CIMENT

- ⊙ Adjuvant liquide pour béton et mortier, ralentit la réaction d'hydratation du ciment proportionnellement au dosage incorporé.
- ⊙ Augmente le temps de début et fin de prise, maintient l'ouvrabilité.
- ⊙ Permet de réaliser des bétons et mortiers par temps chaud.
- ⊙ Idéal pour le transport sur longue distance, pour la fabrication en grande masse nécessitant une longue mise en œuvre, ou lors de mise en place par pompage.
- ⊙ Améliore la plasticité et la maniabilité tout en diminuant le faïençage, augmente les résistances mécaniques à long terme.

S'applique à la fabrication de mortiers, enduits, coulis d'injection pour les travaux de gros œuvre, le montage de parpaings et/ou briques, les chapes...

UTILISATEURS

Maçons, entrepreneurs du bâtiment, peintres, DDE, services d'entretien...

APPLICATION

Agiter avant emploi. Incorporer à l'eau de gâchage. Avant travaux, il est recommandé de procéder à des essais préalables pour ajuster le dosage à l'effet recherché.

Dosage : entre 0,1 et 0,5 % de masse de ciment (entre 35 et 175 ml par sac de 35 kg de ciment) selon le retard souhaité.

DOSAGE EN ML/SAC	TEMPS DE DEBUT DE PRISE	TEMPS DE FIN DE PRISE
0	3h30	5h30
35	4h00	6h45
110	5h30	8h30
175	7h30	11h45
350	20h00	32h00

Essais réalisés sur un ciment CEM II / B-LL 32.5 N conformément à la norme NF EN 196-3.

CARACTERISTIQUES

Aspect : liquide blanc inodore.

pH : 6-8.

Densité : 1,05 ± 0,03.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Stocker dans son emballage d'origine fermé, dans un endroit abrité du soleil, sec et ventilé. Protéger du gel. Conserver à température comprise entre +5 et +25 °C. Conservation : 12 mois. Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

D213-0616-1640



POUR UNE DÉMONSTRATION :
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT ZEP
OU LE SERVICE COMMERCIAL : 02 37 65 50 52

Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC
et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société **Pro5** www.pro5.fr

PROTECTION PRÉCONISÉE : gants latex ou nitrile.

